



Coups et blessures sur ado de 16 ans

Par **lucamel**, le **27/09/2016** à **11:44**

Bonjour,

on s'est fait cambrioler ce week end. Lors de notre retour, mon mari a surpris le cambrioleur, 1m80. Il l'a neutralisé en attendant la police.

Or il s'est avéré que ce cambrioleur n'a que 16 ans (Bravo les parents !).

Et maintenant il porte plainte pour coups et blessures, et c'est mon mari qui devient le "coupable" !

Il a été convoqué au commissariat, on a pris ses empreintes, etc.

C'est le monde à l'envers !

Que peut-il craindre comme peine ?

Peut-on se retourner contre les parents pour la responsabilité de leur mineur dans le cambriolage ?

Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **27/09/2016** à **13:59**

Bonjour,

si votre mari a agi en légitime défense, c'est bon. Sinon il a commis un acte de violence. Le mineur a 16 ans donc il sera condamné comme un adulte il me semble ! Et non !! les parents ne sont pas toujours responsables !! Votre raisonnement est un tantinet réducteur !